



## VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

### ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur est invité à assister à la séance qui aura lieu le  
mardi 8 octobre 2013 à 20 H 00 à la salle du Grand Bailli

PAR LE COLLEGE

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Jean-Jacques FLAHAUX

Philippe du Bois d'Enghien  
Secrétaire Communal

Hôtel de Ville  
Grand Place 39  
7090 Braine-le-Comte  
Tél. 067/874.833  
GSM. 0498/932.936

## CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU MARDI 08 OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize, le huit du mois d'octobre à 20 H 00 ensuite d'une convocation régulièrement adressée par le collège communal aux membres du conseil communal, sont présents :

- M. Maxime DAYE, bourgmestre f f - président ;
- M. Daniel CANART. Echevin ;
- Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S.
- Mme Ludivine PAPLEUX. M. Olivier FIEVEZ. Mme Martine DAVID. Echevins ;
- MM. Charles VASTERSAEGHER. Francisco FERNANDEZ-CORRALES. Nino MANZINI. Mme Karina DECORT. MM. Didier LIEDS. Luc GAILLY. Michel BRANCART. Mme Line HAUMONT. MM. André-Paul COPPENS. Léandre HUART. Mmes Annick VAN BOCKESTAL. Alison PICALUSA. M. Henri ANDRE. Mme Stéphany JANSSENS. M. Yves GUEVAR. Mme Danielle PAUL. M. Corentin MARECHAL. Mmes Martine GAEREMYNCK. Nathalie WYNANTS. M. Pierre-André DAMAS. Conseillers Communaux.
- M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Directeur Général.

Absent et excusé : Monsieur le Bourgmestre Jean-Jacques FLAHAUX

Avant d'aborder l'examen des points prévus à leur ordre du jour, les Conseillers Communaux respectent 1 minute de silence à la Mémoire de Gaëlle ANDRE, fille de Monsieur le Conseiller André, tragiquement décédée il y a quelques jours.

### SEANCE PUBLIQUE

- 1 CONSEIL COMMUNAL -  
Installation d'un Conseiller communal effectif (Monsieur Pierre-André DAMAS)  
Prestation de serment de l'intéressé

Cf délibé

- 2 DISTINCTIONS HONORIFIQUES  
Lauréats du travail  
Remise d'un brevet à 3 attributaires

Le Conseil Communal remet l'insigne d'Honneur d'Or de lauréat du travail à Monsieur Blachère représentant Monsieur Bernard Coppens.

Il remet l'insigne d'Honneur de lauréat du travail à Monsieur Eric Gailly.

Le brevet d'insigne d'Honneur d'or attribué à Monsieur Olivier Delzenne lui sera envoyé.

### 3 CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Budget de l'exercice 2013 - Modifications budgétaires n° 2

Approbation

Les modifications précitées sont présentées par Madame la Présidente du C.P.A.S Bénédicte Thibaut et Madame Catena Messina, Directrice financière du C.P.A.S.

L'Assemblée examine successivement les tableaux présentant :

- Les résultats globaux
- Les exercices antérieurs
- Les dépenses de personnel
- Les dépenses de fonctionnement
- Les dépenses de transfert (revenu d'intégration, traitement des articles 60)
- Les dépenses de dette
- Les recettes de prestation
- Les recettes de transfert
- Un focus sur les résultats de quelques services (crèche, aide aux familles, repas à domicile, titre service, maison de repos, médiation de dette, M.C.A.E. la petite Gertrude et M.C.A.E. les dents de lait).

Monsieur le Conseiller Manzini : je constate que les dépenses de personnel diminuent de 106.966 €. Si j'ai bien compris, vous n'allez pas remplacer les personnes qui ne sont pas indispensables ?

A qui pensez-vous ?

Madame la Présidente du C.P.A.S : ce sera parmi le personnel administratif ou social.

Il est clair qu'il n'est pas possible de ne pas remplacer le personnel soignant.

Monsieur le Conseiller MANZINI : par rapport à l'aide aux familles, nous constatons que ce service est en déficit de 116.000 €.

Aujourd'hui, la crise touche aussi les classes moyennes.

Personne n'est à l'abri d'un divorce ou du chômage.

Pensez-vous pouvoir continuer à assurer cette aide ?

Madame la Présidente du C.P.A.S : c'est de manière générale qu'on remarque ce que tu dis.

Pas uniquement dans le domaine de l'aide aux familles.

Ceci dit, un budget reste toujours une prévision.

On majore les postes ou « on sent venir les dépenses » mais il y a toujours des incertitudes.

Monsieur le Conseiller Manzini : la demande va certainement augmenter.

Avez-vous réellement la volonté politique de répondre à cette demande ?

Madame la Présidente du C.P.A.S : oui la volonté d'aider le C.P.A.S est toujours bien présente à la Ville.

Je le constate au Collège Communal toutes les semaines.

Monsieur le Conseiller Damas : merci pour cet exposé.

Les montants prévus aux crédits pour les services déficitaires diminuent.

J'ai ainsi l'impression que vous faites moins, là où on en a le plus besoin !.

C'est paradoxal.

Madame la Présidente du C.P.A.S : nous ne pouvons pas tout faire.

Il y a les contraintes de l'ONE par rapport, par exemple, au taux de remplissage de la crèche ou des M.C.A.E.

Il est, dans ces conditions, très difficile d'optimiser le prix à la journée.

Monsieur le Conseiller Damas : je constate une très forte augmentation au niveau des dépenses en eau : + 13.000 €.

Madame la Présidente du C.P.A.S : nous avons utilisé beaucoup d'eau pendant les travaux de la maison de repos.

C'est normal, mais l'impact de cette dépense a été reporté auprès de l'entreprise, comme convenu.

Monsieur le Conseiller Guevar : je trouve très bien que la ville (et donc ses citoyens) soutiennent son C.P.A.S

J'ai parfois quand même quelques inquiétudes, j'ai un peu peur que finalement vous « déshabiliez Pierre pour habiller Paul » !

Je constate aussi par exemple que les notes d'honoraires (avocat, étude extérieure...) sont très élevées.

Ces dépenses ne pourraient-elles être évitées ?

Au niveau de l'aide sociale directe, vous diminuez le crédit de 6000 €.

C'est inquiétant car vous demandez globalement plus d'argent à la ville et vous diminuez l'aide sociale.

Dernière remarque en ce qui concerne les repas à domicile, faites-vous de la facturation interne ?

Madame la Présidente du C.P.A.S : je vous rappelle que contrairement à la ville, le C.P.A.S. n'a pas la maîtrise sur ses recettes.

Pour ce qui concerne les consultants extérieurs, ils nous ont fait déjà gagner beaucoup d'argent.

Oui, nous faisons de la facturation interne avec la maison de repos pour ce qui concerne les repas à domicile.

Monsieur le Conseiller Guevar : en 2014, allez-vous prévoir dès le départ le montant de la prime de fin d'année ?

Madame la Présidente du C.P.A.S : le projet de budget 2014 n'est pas encore arrêté définitivement.

On passe alors au vote et la modification budgétaire n°2 extraordinaire est adoptée à l'unanimité.

Celle du service ordinaire est adoptée par 21 voix pour des conseillers P.S et Braine et 4 abstentions des conseillers Ecolo et I.C.

#### 4 FINANCES COMMUNALES

##### A Budget de l'exercice 2013

##### Modifications budgétaires n°2

##### Examen et approbation

En l'absence de Monsieur le Bourgmestre, en charge des finances, Monsieur le Premier Echevin Daye présente les modifications précitées aidé par Madame Eysermans, chef de bureau du service des finances.

Après cette présentation, la parole est donnée à l'Assemblée.

Monsieur le Conseiller Damas : j'ai bien sûr quelques remarques à faire :

- Le tableau de la dette est très inquiétant.
- Nous terminons cette année avec un boni de 18.000 € c'est ridicule par rapport à un budget de 22 millions d'euros.
- On voit que nous sommes très serrés : rien n'est prévu si il y a un imprévu.
- Les recettes du centre de vacance ont fortement augmentées. Pourquoi ?
- En ce qui concerne l'extra, nous sommes d'accord mais uniquement avec certaines dépenses. C'est pourquoi, nous nous abstiendrons globalement.

Monsieur le Président : oui la dette est importante.

Nous en sommes conscients mais nous allons pouvoir récupérer toute ou partie de la T.V.A. grâce à la R.C.A. (les taux de remplois étant malheureusement fort élevés, cela ne nous permettra sans doute pas de diminuer la dette).

En 2014, nous suivrons les recommandations de notre Directrice financière : l'extra sera au plus bas.

Si le fonctionnement vous paraît « un peu juste » rassurez-vous, Monsieur le Bourgmestre vérifie absolument toutes les dépenses et si il n'y a plus de crédits, il n'y a plus de bons de commande.

Monsieur l'Echevin Fievez : rassurez-vous le centre de vacance ne vas pas devenir une plaine élitiste.

Si les recettes ont augmenté s'est simplement parce que d'une part les coûts à la journée ont été adaptés par rapport au tarif pratiqué dans les communes voisines et d'autre part parce que nous avons ouverts une semaine supplémentaire.

Monsieur le Conseiller Guévar : vous avez prévu une augmentation générale du coût des énergies.

Nous vous avons mis en garde : nous avons raison.

Pour rester dans le domaine financier, pourquoi cette augmentation des intérêts débiteurs ?

Par ailleurs, je constate une hausse du coût en ce qui concerne le nettoyage des écoles.

C'était aussi une de nos inquiétudes quand vous êtes passé par une firme extérieure.

Monsieur le Président : en ce qui concerne le coût des énergies, vous savez que nous faisons partie d'un groupement d'achat mis au point par l'Intercommunale Sedifin.

Il est donc particulièrement difficile de prévoir avec certitude les dépenses. Rassurez-vous toutefois on va faire des économies de chauffage : la chaudière de l'Hôtel de Ville n'est toujours pas installée et ne le sera pas avant au moins 15 jours.

En ce qui concerne le nettoyage des écoles, c'est vrai qu'il y a une petite hausse mais, comme chez nous, le coût du personnel a légèrement augmenté.

Par contre, maintenant il fait enfin propre dans nos écoles.

Le service est beaucoup mieux rendu.

Si les intérêts débiteurs ont augmenté, c'est tout simplement parce que nos rentrées (I.P.P. et précompte immobilier) arrivent plus lentement mais Madame la Directrice financière a systématiquement recours à des ouvertures de crédits fortes avantageuses.

Monsieur le Conseiller Manzini : jusqu'à quand devons-nous attendre pour pouvoir de nouveau investir ?

Par ailleurs, pour faire fonctionner l'administration, il faut du personnel.

Combien de départs naturels n'allez-vous pas remplacer ?

On dit aussi que vous allez faire des licenciements secs.

Monsieur le Conseiller Fernandez-Corrales : c'est honteux d'utiliser ce genre de terme. Nous n'avons jamais eu l'intention de procéder de la sorte !

Monsieur le Président : Madame la Directrice financière attend une amélioration relative de la dette de notre ville à partir de l'année 2016.

Jusque là, nous avancerons « piano-piano » en assurant les fonctions régaliennes de la ville.

Le Collège est bien conscient de ce problème.

En ce qui concerne le personnel, il y aura c'est vrai, l'année prochaine, des départs naturels.

Nous ne remplacerons que les fonctions essentielles.

Il est tout à fait possible d'imaginer un système de mobilité interne.

Pour le reste, soyons très clairs : il n'y aura pas de licenciements secs comme, malheureusement, cela va se passer dans beaucoup de communes.

Le travail de nos collaborateurs change également : l'informatisation des permis de conduire va par exemple entraîner moins de besoin en personnel.

On passe alors au vote et les modifications budgétaires précitées sont votées tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire par 21 voix pour des Conseillers Braine et P.S et 4 abstentions des Conseillers I.C et Ecolo.

B Vérification de la caisse de Madame la Directrice Financière pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2013  
La formalité en question a été réalisée ce 18 septembre 2013. Le P.V. fait apparaître un solde total justifié de 11.899.941,86 €.

C Coût vérité Déchets 2012  
Notification  
Madame l'Echevine Papeux : vous savez que la Région nous oblige à équilibrer les recettes et les dépenses en matière de déchets.  
Pour cette année 2012, le rapport était de 99 %.  
Je demanderai à mes services de vous faire parvenir la version électronique des documents qui se trouvaient dans le dossier.

Monsieur le Conseiller Guévar : pourrions-nous obtenir les chiffres pour 2013.

Madame l'Echevine Papeux : je demanderai également au service de vous les envoyer.

Monsieur le Conseiller Guévar : je constate que pour 2012, le poste le plus important concerne les dépenses de personnel.  
A cet égard, je me demande si vous n'avez pas un peu exagéré par exemple, je constate que vous avez prévu 4,2 temps plein simplement pour la gestion administrative dont 10 % du temps de Madame la Directrice financière !  
Je comprends que l'on affecte 100 % du traitement du personnel qui ramasse les immondices mais en ce qui concerne le personnel administratif il est clair que vous avez gonflé la note.  
En agissant de la sorte, vous essayez de justifier les recettes (taxes et sacs poubelles) que tous nos concitoyens doivent payer.

Monsieur le Président : le coût vérité déchet ce n'est pas seulement l'enlèvement des immondices c'est aussi par exemple le travail de nos éco-conseillers qui font de la prévention ou le travail des agents constatateurs qui relèvent les infractions en matière environnementale.  
Tout doit entrer en ligne de compte dans le coût vérité déchet.  
On vous a parlé tout à l'heure de la mobilité interne, il est clair que lorsque les équipes de ramasseurs d'immondices ne sont pas complètes, le service des travaux doit compléter par des agents venant d'autres services.  
Il faut bien sûr tenir compte des dépenses occasionnées par ces remplacements.  
On vous l'a dit aussi, lors de l'examen de la M.B, le coût à l'incinérateur ne fait qu'augmenter d'année en année.

Monsieur le Conseiller Damas : ici, nous devons répercuter directement les frais vers nos citoyens.  
Il convient donc de calculer au plus juste les dépenses pour pouvoir diminuer les recettes (prix des sacs et taxes immondices).  
Il faut absolument calculer au plus serré.

Monsieur le Président : vous savez que en matière de déchets, il y a d'une part la partie fixe (la taxe) qui doit être calculée en fonction de ce que nous coûte le personnel, la dette et le fonctionnement des services.  
Nous avons notre propre service de ramassage et personne ne s'en plaindra puisqu'il fonctionne très bien.

En ce qui concerne la partie variable, (les sacs poubelles), nous devons respecter le principe du « pollueur = payeur » et donc nous lui imputons le coût qui nous est réclamé par l'I.B.W.

Pour en revenir au personnel, contrairement à ce que vous dites, nous calculons au plus juste par exemple nous ne tenons pas compte des articles 60 qui sont souvent affectés à ce service.

L'Assemblée prend note du calcul du coût véritable déchet accepté par la Tutelle pour l'année 2012.

Sauf indication contraire, toutes les décisions qui suivent seront adoptées à l'unanimité.

- D Dépenses urgentes et imprévisibles  
Réparation de la boîte de vitesse de l'ambulance Renault Master CIP 126 -  
Approbation d'un crédit budgétaire de 3.050 €  
Ratification d'une décision du Collège du 12 septembre 2012
- 5 FABRIQUES D'EGLISES DE L'ENTITE  
Fabrique d'Eglise St Géry à Braine le Comte
- A Budget de l'exercice 2013  
Modification budgétaire n°1  
Avis à émettre  
Monsieur le Conseiller Guévar : pourquoi avoir retiré la restauration de la statue de St Christophe du budget de cette année ?
- Madame l'Echevine David : cette dépense sera prévue en 2014.
- B Travaux d'amélioration du système de chauffage gaz de la salle Patria rue des Déportés  
Avis à émettre
- 6 CIRCULATION ROUTIERE
- A Modification du règlement général de police pour les voiries communales
- a) Modification des règles de stationnement dans le chemin de Feluy
  - b) Instauration d'une circulation locale dans les rues de la Chapelle et des Héros à Henripont
  - c) Instauration d'une vitesse maximale autorisée à 50 km/h entre les immeubles 96 et 133 de la rue d'Enghien



d) Organisation du stationnement sur l'accotement en saillie du côté pair entre les immeubles n°2 et 40 de l'avenue de la Houssière.

## 7 URBANISME

### A Déclaration communale de politique du logement

Monsieur le Conseiller Damas : il y a dans cette déclaration beaucoup d'intentions reprises du schéma de structure.

Ces intentions sont parfois beaucoup trop vagues par exemple vous dites qu'il faut « densifier l'urbanisation autour des gares d'Hennuyères et de Braine le Comte ».

Jusqu'à quel point voulez-vous aller ?

Vous prévoyez aussi « la réaffectation du site de l'ancien camping des Acacias à Hennuyères » sans plus de détails.

Monsieur le Président : au niveau des descriptions, nous devons respecter notre schéma de structure mais aussi les instructions du Ministre Wallon de l'Urbanisme.

On passe alors au vote et la déclaration est adoptée par 21 voix pour et 4 absentions des Conseillers I.C et Ecolo.

### B Ancrage communal pour les années 2014 à 2016

Monsieur le Conseiller Guévar : pourquoi doit-on réinscrire les 6 logements prévus à la rue Hector Denis ?

Monsieur le Président : le chantier a traîné et vous savez très bien pourquoi puisque un conseiller de votre groupe était à l'origine, avec ses voisins d'un recours au Conseil d'Etat.

Monsieur le Conseiller Guévar : pour ce qui concerne l'aménagement de la gare d'Hennuyères, nous trouvons que c'est très positif.

Par contre, le bâtiment 31 rue de Mons nous interpelle : d'une part vous le mettez en vente et d'autre part vous prévoyez son aménagement dans l'ancrage communal.

Monsieur le Président : au contraire, si la réponse est positive nous l'aménagerons si elle est négative nous vendrons.

Monsieur le Conseiller Guévar : autre grand projet : celui de la ferme de la tour : vous souhaitez encourager la mixité sociale c'est très bien mais plus tôt que de prévoir un bloc avec 15 habitations ne serait-il pas plus judicieux de répartir ces habitations sociales sur l'ensemble du projet.

Monsieur le Président : cela risque de freiner ce projet car il est beaucoup plus coûteux de construire 15 maisons individuelles qu'un bloc d'appartements.

Monsieur le Conseiller Guévar : il y a encore le problème des habitations passives d'Hennuyères. Il est clair que ce n'est pas le rôle de la ville que de reprendre les bâtiments de tous les entrepreneurs qui tombent en faillite !

Monsieur le Président : alors là, c'est un peu fort, si nous avons inscrits cela dans l'ancrage communal c'est à la demande expresse de Philippe Jeanmart, votre ancien colistier !

nous Monsieur le Conseiller Manzini : même si nous ne sommes pas d'accord à 100 %  
pensons que vous avez fait un bel effort.

On passe alors au vote et le point est adopté par 23 voix pour et 2 abstentions des Conseillers I.C.

- C Affaire judiciaire -  
Permis des éoliennes du Scaubecq - permis accordé par Arrêté Ministériel  
Désignation éventuelle d'un Conseil pour défendre les intérêts de la Ville  
Par 23 voix pour et 2 abstentions des conseillers I.C. le Collège Communal est autorisé à, le cas échéant, désigner un avocat et intervenir volontairement dans la procédure devant le Conseil d'Etat menée par les opposants au projet d'installation d'un parc éoliens au Scaubecq.
- D Règlement communal relatif à l'affectation des immeubles  
Examen et approbation
- 8 REGIE COMMUNALE AUTONOME
- A Modification des statuts - Délégation de signature
- B Convention de collaboration avec la Ville
- C Demande de capitalisation de la R.C.A et transfert des montants prévus en M.B1  
Décisions
- 9 PERSONNEL COMMUNAL ET MANDATAIRES COMMUNAUX  
Programmation sociale 2013  
Octroi de l'allocation de fin d'année - Décision
- 10 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL  
Cours philosophique - Fixation du nombre de périodes pour l'année scolaire 2013-2014  
Décision + rapport complémentaire
- 11 MODIFICATION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAL  
SUITE A L'ARRETE D'ANNULATION DU 29 MARS DE LA TUTELLE  
Examen
- 12 INVESTISSEMENTS
- A Réparation urgente de l'égouttage devant la rue d'Horrues, 30  
Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché  
Ratification de la délibération du Collège Communal du 19 décembre 2012

B Travaux d'investissements énergétiques (chauffage) pour la salle Baudouin IV  
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché  
Madame la Conseillère Gaeremynck : nous sommes d'accord mais nous pensons qu'il eut été préférable de veiller d'abord à l'isolation de la salle avant de rénover l'installation de chauffage.

C Acquisition d'une benne d'occasion pour tracteur agricole  
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

D Acquisition (fourniture et pose) de caveaux et de columbariums pour les cimetières de la Ville  
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

E Travaux d'entretien des trottoirs - Exercice 2013  
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché  
Monsieur le Conseiller Guévar : pourquoi faut-il macadamiser l'accès à la crèche depuis la rue Adolphe Gillis alors qu'il y aura, à terme, un projet d'aménagement global pour le site.

Monsieur le Président : vu l'état de nos finances, ce n'est pas pour tout de suite !

Monsieur le Conseiller Guévar : quand même les quelques petits travaux d'aménagements que nous avons fait à l'endroit devraient suffire.  
Je maintiens mon opposition sur ce point précis.  
Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

F Travaux d'entretien voiries et égouttages - Exercice 2013  
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

G Dossier d'égouttage à charge de la S.P.G.E. - Plan d'investissements communal 2013-2016  
Ratification de la délibération du collège du 12 septembre 2013  
Décision

12 Bis PLAN DE COHESION SOCIALE 2014 - 2019  
Approbation du projet  
Les documents ont été transmis par voie électronique aux conseillers.

- 13      **INFORMATIONS**  
Approbation par la Tutelle des délibérations du 18 juin relatives à la garantie d'emprunts au profit du Centre Culturel et aux modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2013.
- 14      **SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2013**  
Procès-verbal - Approbation.  
Après avoir tenu compte de la remarque de Monsieur le Conseiller Guévar, l'Assemblée approuve le procès-verbal précité.
- 15      **INTERPELLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUX**  
Les Membres du Collège répondent aux interpellations suivantes :
- A      Interpellation de Madame la Conseillère Picalausa au sujet de l'obligation pour les supermarchés de donner leurs invendus et opération de sensibilisation au gaspillage.  
A cet égard, Madame l'Echevine David signale que la plupart des supermarchés donnent leurs invendus aux restos du cœur.  
Il y a toutefois des normes contraignantes de l'Afsca qui n'autorise que la récupération des produits longues conservations.
- B      Interpellation de Monsieur le Conseiller Huart relative à l'utilisation des gobelets réutilisables lors des événements de l'été  
Il est répondu à l'intéressé que cette année, l'I.B.W ne fera pas d'action de ce type.  
Peut-être, serait-il intéressant, de voter une charte ou de contacter des sociétés privées.
- C      interpellations des Conseillers Gaeremynck et Manzini relatives :  
-      A la publicité des débats au Conseil Communal notamment sur la publication des questions écrites des conseillers communaux in extenso dans le P.V de la réunion.  
Monsieur le Président explique que cela risque de rendre la rédaction de ces P.V particulièrement contraignante.
- Aux statistiques concernant les sanctions administratives communales durant les 5 dernières années  
Les renseignements sont fournis par Madame l'Echevine Papeux.  
Le document précis sera transmis, par voie électronique, aux conseillers.
- Au suivi du problème de la pulvérisation intempestive de terrains privés à Hennuyères le 8 juillet dernier ;  
Monsieur l'Echevin des Travaux signale que l'année prochaine, ils feront attention.

- Un problème de fuite sur le toit de la piscine  
Monsieur le Président précise les mesures qui seront prochainement prises pour remédier au problème.

- D Interpellation du Conseiller Guevar à propos de la taxe sur les antennes GSM
- de la qualité de la construction de la piscine communale
  - des graffitis sur le mur du cimetière d'Hennuyères
  - des tags et graffitis en centre-ville
  - des problèmes d'éclairage au hall de sport

Monsieur le Président et Monsieur l'Echevin des Travaux, chacun pour ce qui les concerne, répondent aux demandes de Monsieur le Conseiller Guévar.

- E Interventions du Conseiller Damas sur :
- l'éclairage et la propreté de la rue de l'Industrie
  - de l'installation d'un poteau électrique face au 74 rue de Mons  
Les demandes de l'intéressé seront transmises, pour suite utile, auprès d'Ores.
  - la fermeture de la boutique Belgacom  
Madame l'Echevine David répond longuement à l'intéressé en précisant les règles qui président au maintien ou à la suppression des enseignes commerciales.

- F de Monsieur le Conseiller Marechal relatif au pavoisement des édifices publics  
Les demandes de l'intéressé seront transmises, pour suite utile, au service des travaux.

Le huis clos est alors prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

#### HUIS CLOS

- 16 REGIE COMMUNALE AUTONOME  
Désignation des administrateurs, commissaires aux comptes et réviseur  
Modification suite à l'annulation de la Tutelle.
- 17 PERSONNEL COMMUNAL  
Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier communal
- 18 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL  
A Désignation au 1<sup>er</sup> octobre 2013 du personnel enseignant à titre temporaire dans le cadre de l'utilisation du capital périodes pour l'année scolaire 2013-2014  
Décision + rapport complémentaire

- B Ecole d'Hennuyères
- a) Notification du congé de maladie d'un instituteur primaire  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante
  - b) Notification du congé de maladie d'une institutrice primaire  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante  
Décisions
  - c) Octroi d'un congé pour prestations réduites en cas de maladie à un instituteur primaire  
Décision + rapport complémentaire
- C Ecole de Steenkerque  
Détachement de fonctions  
Requête de la Directrice
- 19 E.I.C.B. - PERSONNEL
- A Détachement de fonctions  
Requête d'une chargée de cours de néerlandais
  - B Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de la section auxiliaire de l'enfance
- 20 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL
- A Périodes de cours prises en charge par la ville - Domaine musique  
Désignation temporaire dans un emploi vacant de professeurs de danse classique, de formation musicale, de percussion, de piano, de guitare, d'ensemble jazz et de formation instrumentale jazz, de diction et de déclamation et de formation musicale  
Décisions
  - B Désignation temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de flûte à bec  
Décision
  - C Remplacement d'un professeur de trompette / Bugle  
Décision
  - D remplacement d'un professeur d'ensemble instrumental  
Décision
  - E Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de piano  
Décision + rapport complémentaire
- 21 SERVICE INCENDIE - PERSONNEL
- A Nomination à titre définitif de 5 sapeurs professionnels  
Décision

- B Prolongation de la période de stage de 5 pompiers volontaires stagiaires
- C Licenciement d'un sapeur pompier
- D Mise à la disposition de la pré zone Hainaut Centre de 5 pompiers volontaires  
Approbation des conventions
- 22 FONDS DE REDUCTION DU COUT GLOBAL DE L'ENERGIE A.S.B.L. (F.R.C.E.)  
Démission d'une observatrice de la ville - Remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 25.

DONT PROCES-VERBAL

PAR LE CONSEIL

Le Directeur Général,  
(s) Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Le Président,  
(s) Maxime DAYE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur Général

Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Jean-Jacques FLAHAUX